

COMMUNE DE MONTEMBOEUF
Département de la Charente - Arrondissement de Confolens

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal 25 novembre 2020

Date de convocation : 17/11/2020

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14

PRÉSENTS : M^{me} BOUCHER – M. BOURNIER – M. COLDEBOEUF – M^{me} CORBINIEN – M. DAGANAUD – M^{me} FOUQUE – M^{me} JACQUELIN (Arrivée à 20h45) – M. LAURENT – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU – M^{me} ROUGIER – M. SARDIN – M^{me} THIMONIER – M. TRAPATEAU

ABSENTE : M^{me} BENKISSOUS

Secrétaire de séance : M^{me} BOUCHER

M^{me} BENKISSOUS donne pouvoir à M^{me} MANIERE.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Décisions modificatives des budgets : commune et assainissement
- Rapport sur le service assainissement collectif 2019
- Tarif de l'assainissement collectif 2021
- Convention de mise à disposition des agents du service technique au SIVOS
- Création de postes d'agents recenseurs
- Modification des statuts du syndicat de la fourrière
- Consultation publique par le Centre de Gestion pour la Protection sociale complémentaire (risque Santé et/ou Prévoyance)
- Convention de service « Recrutement-Remplacement-Renfort »
- Bilan campagne de destruction des nids de frelons asiatiques
- Questions diverses

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

- Remise gracieuse du loyer pour le salon de coiffure.

Décisions modificatives des budgets : commune et assainissement/ D2020_7_1

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivante du budget de l'exercice 2020 :

Budget communal : Section d'investissement

Programme 300 : jeux – Article 2188	+ 500 €
Programme 333 : Reserve foncière – Article 2111	- 500 €

Budget assainissement : Section de fonctionnement

Chapitre 65 – article 6541 – créances admises en non valeur	- 500 €
Chapitre 67 – article 673 – titres annulés	- 300 €
Chapitre 011 – article 6061 – fournitures non stockées	+ 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE les décisions modificatives proposées.

Résultat Vote Pour : 14 – Abstention : 0 – contre : 0

Rapport sur le service assainissement collectif/ D2020_7_2

M. le premier adjoint présente le rapport sur le service assainissement collectif 2019.

En 2019, le service public d'assainissement collectif a desservi 214 abonnés représentant une population d'environ 400 habitants. La station d'épuration a la capacité de traiter pour 800 habitants. Il y a 4.6 km de réseaux

La tendance observée est à la diminution de la consommation par les abonnés : 15 606 m³ traités en 2018, 13 637 m³ en 2019 soit 12% de baisse de volume.

Les tarifs applicables, pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE de 120 m³/an, sont de 225 € au total en moyenne soit 1.87 € le m³.

Dans les charges liées à la gestion de l'assainissement, il est à noter une variabilité des coûts d'électricité selon les années.

La dette cumulée est de 260 k€ liées aux emprunts de financement des travaux (création de la station et renouvellement du réseau assainissement en 2020).

Pour l'entretien de la station, M. BOURNIER informe que le service technique a commencé un travail important avec la coupe des roseaux et un nettoyage des bassins sera fait dans l'hiver.

Il faudra prévoir aussi d'ici 2 à 3 ans le curage des boues qui est un chantier coûteux.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Tarif de l'assainissement collectif 2021/ D2020_7_3

TARIFS ASSAINISSEMENT DE 2011 à 2020 en €

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Abonnement annuel (en €)	61.80	63.00	64.00	65.20	66.00	67.30	67.30	68	69.36	71 (+2.36 %)
Consommation (€/m ³)	0.88	0.90	0.92	0.94	0.96	0.98	0.98	1	1.02	1.04 (+1.96%)

Pour info redevance Agence de l'eau 2020 = 0.25 €/m³ consommé

Considérant le coût important des travaux de renouvellement du réseau dans le centre-bourg réalisés en 2020 pour un montant global de 267 000 € ;

Considérant la diminution de la prime de performance épuratoire de l'agence Adour Garonne de 37 % depuis 2019 ;

Considérant les travaux de curage importants et coûteux à prévoir dans les prochaines années ;

Considérant la diminution de 4 % de redevance sur l'année 2019 liée à la diminution du volume de consommation ;

Considérant que la commune abonde chaque année le budget assainissement pour le maintenir à l'équilibre et afin de ne pas augmenter cette subvention communale ;

Monsieur le premier adjoint propose d'augmenter les tarifs de l'assainissement en 2021 :

- 73 € pour l'abonnement annuel
- 1,07 €/m³ d'eau potable consommé

Vote Pour : 14 – Abstention : 1 – contre : 0

Convention de mise à disposition des agents du service technique au SIVOS / D2020_7_4

Monsieur le premier Adjoint expose que selon l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Une convention a été signée le 25 mars 2019 pour la mise à disposition des agents du service technique au SIVOS, contre remboursement du montant de toutes les charges liées à la rémunération des agents.

La commune de Montembœuf met à disposition ses agents pour les travaux à réaliser à l'école de Montembœuf et à l'école de Vitrac.

Suite au départ d'un agent, il convient de réajuster les heures effectuées par chaque agent sous forme d'avenant à la convention.

M. BOURNIER propose la répartition suivante pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 :

- Jean-Pierre DELAVERGNAS : 200h annuelles
- Jean-Christophe MARCHADIER : 111h30 annuelles
- Anne CHEVREUSE : 41h annuelles

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Création de 2 postes d'agents recenseurs/ D2020_7_5

La commune de Montembœuf doit réaliser, en collaboration avec l'INSEE, le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021, Monsieur le maire rappelle que son organisation est de la responsabilité de la commune. Il est donc nécessaire de nommer deux agents recenseurs pour effectuer le travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de deux emplois non titulaires d'agent recenseur, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- pour la période suivante : du 6 au 13 janvier 2021 puis du 21 janvier au 20 février 2021.
- rémunération sur la base de l'indice brut 350 – indice majoré 327 (soit 1532,33 € mensuel brut), correspondant au grade d'adjoint administratif territorial 1er échelon.
- Aucune indemnité complémentaire ne sera versée par la collectivité notamment pour les frais de transport.

Les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Modification des statuts du syndicat de la Fourrière / D2020_7_6

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la Fourrière approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 14 octobre 2020. Ce projet porte sur l'élargissement du syndicat aux communes de Vindelle, Turgon et Chabrac.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Protection sociale complémentaire (risque Santé et/ou Prévoyance) - Mandat au CDG / D2020_7_7

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Charente peut, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, conclure avec un organisme d'assurance une convention de participation, selon l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le Centre de Gestion prend à sa charge les frais inhérents à la mise en concurrence des candidats. Il convient pour cela de lui donner mandat.

Ce mandat n'engage pas notre collectivité. Par contre, si celui-ci n'est pas réalisé, notre collectivité ne pourra pas adhérer en cours de procédure.

La commune est actuellement adhérente à deux mutuelles, choisies par le CDG lors du précédent appel d'offres, pour le risque Prévoyance et Santé.

Monsieur le Maire propose de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une nouvelle consultation publique pour le risque Prévoyance (participation actuelle et envisagée par la collectivité de 10 € brut mensuel pour 1 ETP) et le risque santé (participation actuelle et envisagée par la collectivité de 25 €/agent et 5 €/enfant à charge)

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Adhésion au service Recrutement – Remplacement – Renfort du Centre de Gestion / D2020_7_8

Monsieur le Maire informe que le CDG Charente propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :
 - pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
 - pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
 - pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
 - pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1er janvier 2021. Elle remplace les conventions « Intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin. L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Considérant que la commune de Montemboeuf est déjà utilisatrice du service S.M.I proposé par le Centre de Gestion, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » avec le CDG Charente.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Remise gracieuse loyers bail commercial salon de coiffure/ D2020_7_9

Compte-tenu de l'absence totale d'activité économique de l'entreprise de coiffure de Mme RODRIGUES durant les périodes de confinement et considérant qu'il est de l'intérêt général de ne pas dégrader sa situation financière en prévision de sa reprise d'activité, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une remise gracieuse des loyers du bail commercial et de la Taxe Ordures ménagères du salon de coiffure place de la mairie pour les mois d'avril, mai et novembre de cette année.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la remise gracieuse des loyers d'avril, mai et novembre 2020.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 67 article 6748 – autres subventions exceptionnelles.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Bilan campagne de destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le Maire présente le bilan des 2 dernières campagnes de destruction :

- 2019 : 9 nids
- 2020 : 17 nids

La campagne de destruction a lieu chaque année du 15/06 au 15/11.

La forte augmentation en 2020 entraîne un coût important de 1 495 € pour la commune. Le choix de prendre en charge la totalité du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques permet de lutter efficacement contre la prolifération de ce nuisible. L'ensemble du conseil municipal soutient ce choix.

Questions diverses :

➤ Transfert Pouvoirs de police spéciale du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en matière de transfert de pouvoirs de police spéciale aux EPCI.

En vertu de la loi NOTRe, le transfert automatique des pouvoirs concerne l'assainissement, la réglementation de la collecte des déchets ménagers, de la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, de la circulation et du stationnement, de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi et des polices spéciales de l'habitat.

Lors du conseil communautaire du 7 septembre dernier, le Président de la CdC Charente Limousine a renoncé à ce transfert dans certains domaines de compétence communautaire à savoir : stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, à la procédure de péril et des habitats menaçant ruine, à la sécurité dans les établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation et à la sécurité des immeubles collectifs à usage d'habitation. Il revient donc au Maire d'exercer les pouvoirs de police spéciale dans ces domaines.

Concernant les pouvoirs de police spéciale en matière de voirie (police de la circulation et du stationnement ainsi que la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi), la communauté de communes n'étant pas compétente en la matière, le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale ne s'opère donc pas. Le Maire reste compétent sans formalité particulière.

➤ Commission espaces verts et cérémonies réunis les 25/09 et 22/10 (Mme Manière)

• **Décorations de Noël :**

Avec les enfants du centre de loisirs, dépôt des décorations dans le bourg le 9/12 vers 15h (une vingtaine de sapins devant chaque commerce et artisan). Des gâteaux seront distribués pour remplacer le goûter habituel.

Décorations confectionnées par les résidents de la MARPA, AAEP, des conseillères municipales.

• **Fleurissement et embellissement**

Projet de réaménagement du talus attenant au parking de l'école

Achats de jeux (basculer+ jeu à ressort) et une table de pique-nique pour l'espace jeux de la place des platanes – installation prévue pour le début du printemps

➤ **Commission Bâtiment : 21/09 et le 12/11 (M. Perrocheau)**

- Devenir du terrain et maison Chambonnaud :
M. Laurent informe qu'il a démarché 2 constructeurs pour étudier la possibilité de détruire les bâtiments et viabiliser des terrains pour la construction de pavillons :
 - TradiHome : projet ne passe pas avec le coût de la démolition
 - Maisons Charentaises : en attente de la réponse
 - Dépôt de demande d'aide à la CdC Charente Limousine pour restauration du réservoir d'eau
 - Cimetière : Cavurnes - une première tranche de 6 cavurnes et aménagement du jardin des souvenirs. Devis à la signature
 - Demande de devis en cours pour la toiture du centre culturel
 - Revoir les horaires de l'éclairage public pour diminuer d'une part, les coûts et d'autre part, ne pas éclairer inutilement. Proposition de la commission :
 - Villages et quartiers : allumage à 6h du matin et extinction à 22h30 (sauf carrefour et grand axe routier 24h00 de la D13 et D16)
 - Bourg : allumage à 6h du matin et au plus tard 24h00
- ⇒ Avis favorable de l'ensemble des conseillers municipaux présents.
- Rénovation de la mairie : prise de contact avec un architecte.

➤ **Commission action sociale (Mme Manière)**

- Cellule COVID : 124 appels passés par Nicole auprès des personnes isolées. Il y a moins de besoins que lors du premier confinement. Quoiqu'il arrive, les personnes contactées sont contentes de pouvoir parler.
- Paniers de Noël : préparation mardi 8/12 à 20h et distribution le samedi 12/12 selon le protocole sanitaire qui sera en place

➤ **Commission cellule de crise (M. Bournier) : 16/10, compte rendu à venir**

➤ **Commission voirie (M. Sardin) :**

La commission s'est réunie sur le terrain lors des différents travaux en cours : élagage, curage de fossés, faucardage des roseaux à la station d'épuration...

M. Sardin prévient que le goudronnage de la route des Labourières et la route de Puygorant, initialement prévu la semaine 47, est reporté au mois de mars. Il en est de même pour les travaux de point-à-temps par Ecopatcher.

➤ **Commission communication (M. Bournier) :**

Commission pas encore réunie par manque de temps.

- Le site internet a été revu.
- Bulletin de janvier à faire
- Promotion du village : dossier de candidature pour un parcours Terra Aventura en cours en partenariat avec AAEP
- Promotion du village : France 3 est venu fin octobre pour faire un reportage dans le cadre du magazine régional « Itinéraire Bis ». Le reportage n'est pas encore passé.

➤ **Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement collectif (M. Bournier) :**

Ils sont terminés. Il n'y a pas eu de dépassement du budget prévu dans l'appel d'offres. Il a néanmoins fallu prendre en charge le coût de géoréférencement du réseau de chaleur de la chaufferie bois (2370 € au budget chaufferie).

➤ **Achats et travaux en cours (M. Bournier) :**

Souffleur de feuilles, détecteur de métaux, panneaux de signalisation, devis en cours grange forgeas pour empêcher l'entrée des pigeons, devis en cours pour réparation de 2 volets roulants à la mairie, réparation du véhicule Berlingo (courroie de distribution, pompe à eau et pompe de direction).

Il est prévu d'aménager de façon provisoire le terrain entre le centre culturel et la boulangerie pour faire un parking (début 2021), une entrée sera aménagée pour le boulanger à l'arrière.

➤ **Poste et Maison France Services fermées pour travaux (M. Trapateau)**

Pendant les travaux, l'Espace France Services s'est installé dans le cabinet médical.

Le guichet et l'Espace France Services sont rénovés et ont rouverts le 23 novembre.

Séance levée à 22h50

Le Maire,

TRAPATEAU Jean-Marie